



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2007

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Le 25 janvier de l'an 2007 à 18 heures, l'Association COTEVOILE s'est réunie chez COTEBA, en salle Y.TAYSSIER, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par le Bureau par annonce Intranet à tous les collaborateurs de COTEBA.

Etaient présents

- | | |
|---------------------|------------------------------|
| - GRATALOUP Marcel | |
| - BODIN Lionel | Et, |
| - LIMOUSE Marc | - BALDELLA Nathalie |
| - DA SILVA Jorge | - POMPA Laetitia |
| - KAFI Sébastien | - MUDRY Véronique |
| - BRASSENS François | - VIAUD Didier |
| - GAUDIN Joel | - De LAGUARRIGUE Jean-Michel |
| - PERINO Laure | |

La séance est ouverte à 18 heures 15 sous la présidence (par intérim) de Lionel BODIN.

Le Président rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :

- Approbation des comptes 2006
- Quitus au Bureau
- Modification des statuts
- Renouvellement des membres du Bureau
- Budget 2007
- Mise au point des sorties 2007
- Rappel des règles essentielles au bon fonctionnement du club et des obligations des membres
- Questions diverses

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture du compte de résultat et du bilan des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve le bilan et les comptes dudit exercice dans toutes les parties et donne au Bureau quitus de l'exercice de leur mandat pour l'exercice considéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve la proposition de modification des statuts intégrant les filiales du Groupe COTEBA dans le périmètre des membres adhérents potentiels de COTEVOILE. De plus, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ratifie le changement de siège social

Ces statuts modifiés sont joints en annexe, et seront déposés au plus vite en Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle constate l'expiration du mandat de tous les membres du Bureau.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle accepte la démission de tous les Membres du Bureau et remercie Marcel GRATALOU pour son engagement au sein de l'Association COTEVOILE dont il aura assuré la Présidence au cours des 7 dernières années

Les nouveaux membres sont nommés pour une période d'un an qui expirera le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sont élus :

- Président: Lionel BODIN
- Vice-Présidents: Marc LIMOUSE, Jorge DA SILVA, Sébastien KAFI
- Trésorier: François BRASSENS
- Trésorier-Adjoint: Joel GAUDIN

- Secrétaire: Laure PERINO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Lionel BODIN, Marc LIMOUSE, Jorge DA SILVA, Sébastien KAFI, François BRASSENS, Joel GAUDIN et Laure PERINO, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

4. QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition de budget présentée par le bureau précédent :

a) Membres de COTEVOILE :

	ETAM	CADRE
- Pour la croisière de 7 jours en Croatie :	370 €	440 €
- Pour la sortie de 2 jours en septembre :	85 €	105 €
- pour cotisation annuelle :	20 €	30 €

Ce dernier versement donne droit à une priorité sur les inscriptions pour toutes les sorties.

b) Personnes extérieures (conjoint et enfant) :

- mêmes conditions que pour les membres de COTEVOILE. Ces conditions sont limitées à une personne accompagnatrice par sortie.

c) Personnes extérieures autres que celles visées au point b) ci-dessus :

- prix de revient de la sortie
- dans la limite des places disponibles

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide que les inscriptions et les cotisations sont fermes et définitives et ne seront en aucun cas remboursées en cas de désistement (sauf motif exceptionnel).

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle informe les participants que les chèques correspondant aux sorties seront encaissés dans le mois précédant la commande de billets (train ou avion).

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle précise également que les membres d'un équipage sont solidairement responsables des dommages subis par le bateau dans la limite de la franchise de l'assurance du loueur.

5. CINQUIEME RESOLUTION

Pour l'année 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle propose d'organiser les sorties suivantes :

- 7 jours en CROATIE, 4 bateaux : du 10 au 17 juin 2007
- 2 jours dans le Golfe de CROUESTY : en septembre 2007 – dates à préciser
- 4 jours à la BATICUP : du 1^{er} au 4 juin 2007

Il est à noter que les dates de la sortie de septembre seront à confirmer par le nouveau bureau, après consultations des disponibilités des loueurs.

Pour les sorties dont la durée excède le week-end, les participants sont tenus de poser un jour ou plusieurs jours de congés, y compris pour les régates.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du Bureau.

Le Président,

Un Vice-Président,

Le Trésorier,

Le Secrétaire,

Diffusion :

- Les présents
- Comités d'Entreprise UES COTEBA et COTEBA Développement
- DG: A. BENTEJAC, M. GUEGAN
- DRH: J. VICO, O. SERTOUR

ANNEXE: Budget 2007 voté en AG

PROPOSITION BUDGET 2007 version AG				
Dépenses			Recettes	
			2006 solde	4 532 €
			Subvention UES Groupe COTEBA	9 000 €
			Subvention COTEBA DEV	3 000 €
Croatie	4 Bateaux	9 700 €	Subvention COTEBA (Baticup)	3 400 €
7 jours en Juin	Trajet	14 112 €	Inscriptions Cotévoile	800 €
Baticup - Lorient	1 bateau	3 700 €		
4 jours en juin	Trajet	150 €		
Crouesty	2 bateaux	2 300 €	Participations équipiers	13 160 €
2 jours en Septembre	Trajet	1 600 €		
Achat d'équipements		0 €		
Frais d'AG - Divers		400 €		
Caisse		1 930 €		
TOTAL		33 892 €	TOTAL	33 892 €